



## Déclaration des élus liminaire à la présentation du point 4 du Comité National du 29 janvier 2026

**Les élus du comité national remercient la Direction qui a accepté de compléter l'information relative aux orientations stratégiques à 5 ans du CEA et mettre en place une CEEIAL complémentaire en janvier 2026.**

**Les élus sont conscients du travail complémentaire généré et la charge des équipes opérationnelles pour documenter ces points complémentaires en période de fin d'année et nous les remercions tous.**

### **Déclaration du Comité national du CEA (A&D)**

A l'issue de la réunion du **CEEIAL du 21 janvier**, consacrée au sujet de **l'assainissement et du démantèlement**, les élus du Comité national souhaitent exprimer leur appréciation sur la tenue de cet échange.

Les élus ont en effet apprécié cet exercice, qui a permis d'**approfondir un sujet particulièrement stratégique pour le CEA**, tant au regard des enjeux industriels, scientifiques et budgétaires que des impacts à long terme sur l'emploi, les compétences, l'organisation du travail et les conditions de travail des personnels.

Les élus demandent à la direction d'**inscrire ce type d'exercice dans la durée**, en prévoyant désormais **chaque année, à l'automne, et dès cette année**, une **réunion dédiée de la CEEIAL** spécifiquement consacrée aux enjeux de l'assainissement et du démantèlement.

### **Déclaration du Comité national du CEA projet DIMP de la DES**

La CEEIAL spécialement mise en place pour compléter les informations concernant la stratégie du CEA à 5 ans a été décalée à la demande de la Direction du 13 janvier au 21 janvier pour finaliser la présentation des projets DIMP. La présentation des projets de la DIMP lors de cette CEEIAL est incomplète pour les élus et ne présente pas le niveau de détail comme celui de la DDSD, les élus sont donc en attente d'informations complémentaires. Les élus conviendront avec la Direction des modalités et du contenu détaillé visiblement incompris.

### **Déclaration du comité national (e-care)**

À l'occasion de la réunion de la CEEIAL du 21 janvier au cours de laquelle le projet **e-care** a été évoqué, les élus du Comité national souhaitent faire part de leur position et de leurs attentes en matière de dialogue social.

Les élus tiennent tout d'abord à souligner que cette réunion intervient alors que le **cahier des charges relatif au choix de l'outil e-care a été mis en ligne le 11 septembre 2025**, avec une **date limite de réponse fixée au 13 octobre 2025**.

Les élus constatent donc, à regret, que la direction a d'ores et déjà engagé de manière très avancée ce projet, **sans consultation préalable des instances représentatives du personnel**, contournant ainsi les règles de base du dialogue social.

Les élus rappellent par ailleurs que le projet e-care constitue un **changement d'outil structurant**, susceptible d'avoir des impacts significatifs sur l'organisation du travail, les pratiques professionnelles et les conditions de travail des salariés concernés.

À ce titre, et conformément aux dispositions légales en vigueur, les élus du Comité national demandent à être **consultés** :

- sur le **principe même du projet**,
- ainsi que sur le **plan d'adaptation et d'accompagnement du changement**.

Conscients du fait que le calendrier du projet s'inscrit dans une temporalité longue, s'étalant sur plusieurs mois, et soucieux d'assurer un dialogue social utile, anticipé et articulé avec l'avancement réel du projet, les élus demandent à la direction que cette consultation soit menée **en deux temps distincts**, permettant d'ajuster le calendrier du dialogue social à celui du projet.

## **1) Une première consultation sur le principe du projet, à engager dans les meilleurs délais**

Cette première phase de consultation porterait notamment sur :

- le **diagnostic des outils actuels**
- les **objectifs du projet e-care**,
- le **cahier des charges et le budget prévisionnel du projet**,
- le **choix de l'éditeur**,
- ainsi que l'**expression des besoins des utilisateurs**, en lien avec les usages actuels et futurs.

Les élus estiment essentiel que cette consultation intervienne le plus en amont possible, afin de permettre une contribution effective des représentants du personnel et de sécuriser les choix structurants du projet.

## **2) Une seconde consultation sur le plan d'adaptation et d'accompagnement du changement**

Cette seconde phase, à envisager dans un calendrier ultérieur, **fin 2026 / début 2027**, porterait sur :

- l'**étude d'impacts** du projet (organisationnels, métiers, conditions de travail, compétences),
- Le **lien avec le dossier médical personnel**
- le **plan d'adaptation**,
- ainsi que les **modalités d'accompagnement du changement** (formation, support, ressources, organisation cible).

Les élus considèrent que cette approche en deux temps est de nature à garantir un dialogue social de qualité, respectueux du cadre légal, et à favoriser la réussite du projet dans l'intérêt des salariés et du CEA.